

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de  
LA VERRIÈRE  
Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet

N° 2025-069

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 28 novembre 2025	Date d'affichage 28 novembre 2025	Séance du <b>04 décembre 2025</b>	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 19 27
---	--------------------------------------	--------------------------------------	---

**OBJET : Modification du tableau des emplois**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 19h37 les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents : 19**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige -MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- DIALLO Maye - PASCOAL Mariana- GORBENA Marcy- PERON Thomas - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DAHAMNI Abdelkader - GERBOUIN Pierre – BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absents excusés représentés : 8**

IBRAHIM Abdou - pouvoir à LOPES Adélaïde  
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à PASCOAL Mariana  
POINGT Alain - pouvoir à ROUSSEL Annielle  
VILLOING Fabrice- pouvoir à Ludovic RAOUL  
CHIAKH Fydia - pouvoir à Darivath MEY  
HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise  
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian  
HOCDE Stéphanie – pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absentes excusées : 2**

SELBONNE Céline  
BASELTO Emilie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : Madame PASCOAL Mariana en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20251204-2025-069-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

2025-069

**OBJET : Modification du tableau des emplois**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** l'avis du comité social territorial du 26/11/2025,

**Vu** l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 27 novembre 2025,

**Considérant** qu'il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune,

**Considérant** la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 02 octobre 2025,

**Considérant** la nécessité de créer des postes afin d'ajuster les effectifs nécessaires suite à l'avancement de grade d'agents,

**Après présentation faite et en avoir délibéré :**

**Article 1** : Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel de la Ville comme suit :

Filière administrative :

- Créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Filière technique :

- Créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

**Article 2** : Dit que le tableau des emplois (annexé à la présente délibération) est ainsi modifié à compter du 15 décembre 2025.

**Article 3** : Dit que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Publication :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 04 décembre 2025

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20251204-2025-069-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025